
L'Association des Parents d'Élèves de Saint Joseph du Parchamp est heureuse de vous accueillir...

Chers parents,

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant dans un établissement de l'enseignement catholique, et par là-même, vous faites le choix de l'engagement dans une scolarité différente, dans un projet porteur de sens, de bienveillance et d'exigence.

La vocation de l'APEL est d'**accompagner** les parents dans leur projet, en renforçant le lien entre les parents et l'établissement, et de **rassembler et représenter** les parents sans exception, avec un souci d'ouverture. Pour y contribuer, l'**APEL** communique également avec les parents au travers de son site web dédié et sécurisé : <https://www.apel-sjp.fr/>

Plus spécifiquement, l'APEL de Saint Joseph du Parchamp, dont le conseil d'administration est composé exclusivement de parents bénévoles, a pour objectif de **contribuer à la transmission des valeurs humaines essentielles** à nos enfants pour les aider à devenir des adultes responsables.

L'APEL ne peut fonctionner pleinement sans **votre engagement** à nos côtés, condition de notre succès. **Des commissions thématiques**, vous permettent de nous rejoindre ponctuellement. Vous pourrez contribuer ainsi à la vie de l'école et par exemple à la **fête de fin d'année dont l'organisation est assurée à 100% par l'APEL**.

Nous vous assurons de notre dévouement, nous comptons sur le vôtre.

Le Conseil d'administration de l'APEL

Quelques-unes de nos actions, en 2018 - 2019:

Vos cotisations et la participation active et bénévole des parents ont permis notamment :

- L'organisation de cycles de conférences et ateliers de parents.
- La fête de Noël dont les bénéfices sont reversés à des associations caritatives.
- La fête de fin d'année : organisation, animation et encadrement de la journée.
- Le financement d'un équipement de sonorisation pour le primaire.
- Financement d'animation et de spectacle durant la semaine du Développement Durable
- L'aide à l'activité Pastorale (financement de pulls et de tentes pour le FRAT).
- L'achat de mobilier pour moderniser le coin lecture dans le CDI.

La cotisation

La cotisation annuelle fixée à **22 €** reste identique aux années précédentes. Ce montant sert à financer :

- les actions de l’APEL Saint Joseph du Parchamp
- celles des structures régionales et nationales de l’APEL, votre abonnement au magazine « Famille Education », le service téléphonique « APEL Service » ...

Elle sera prélevée en même temps que le premier versement de la scolarité de votre enfant.

Réduction de la cotisation.

Si vous avez **un autre enfant scolarisé dans l’enseignement catholique à Boulogne Billancourt**, la cotisation est réduite à **12 €**. *Veillez alors compléter le tableau ci-dessous, pour les enfants non scolarisés à Saint Joseph du Parchamp, et le joindre à votre dossier d’inscription :*

Prénom	Nom	Classe de l'enfant	Etablissement

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre adhésion. Vous disposez d’un droit d’accès, de modification, de rectification et de suppression aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un courrier à APEL Saint Joseph du Parchamp 6 rue du Parchamp 92100 Boulogne Billancourt.

Refus d’adhérer *

Si vous ne voulez pas faire partie des 800 000 familles en France de l’APEL qui soutiennent les établissements catholiques, merci de compléter la déclaration ci-dessous et de la renvoyer avec votre dossier d’inscription. Dans ce cas, aucune cotisation ne vous sera demandée.

Attention, sans vos cotisations, l’APEL ne pourra pas maintenir toutes ses actions,

NOUS COMPTONS SUR VOUS !

Je soussigné,
parent de l’élève,
inscrit à Saint Joseph du Parchamp, en classe de,
ne souhaite pas adhérer à l’APEL de Saint Joseph du Parchamp.

Fait à, le/...../2019

Merci de préciser le motif de votre refus d’adhésion :

.....
.....

Signature :